

13/03/2017 : Débat sur le Règlement mercure – Michel Dantin (LR, PPE, Fr)

« Permettez-moi de remercier mes collègues du Parlement, de la Commission et du Conseil, avec qui j'ai travaillé étroitement pour améliorer la protection des citoyens européens contre les effets néfastes du mercure.

En tant que rapporteur pour le groupe PPE, je me félicite du résultat des négociations.

Ce nouveau texte est ambitieux. Il place l'Europe à la tête de la lutte contre la pollution aux métaux lourds sur la scène internationale. Mais il assure aussi, à nos entreprises et nos chercheurs, le temps nécessaire au développement d'alternatives viables.

Parmi les éléments principaux de la réforme, retenons que l'exportation de mercure est interdite, et l'utilisation de mercure recyclé est encouragée pour les usages légaux.

Concernant les amalgames dentaires, seules les formes encapsulées sont autorisées garantissant à la fois la santé des patients et des praticiens. Les dentistes devront également s'équiper de séparateurs d'amalgame pour éviter tout rejet dans l'environnement.

Pour les populations à risques – enfants, femmes enceintes – l'utilisation des amalgames est interdite, sauf avis médical contraire.

L'accord prévoit aussi de réduire les teneurs en mercure dans les produits et les procédés.

Enfin, concernant la gestion des déchets de mercure, je me suis battu avec collègues du PPE pour obtenir le stockage le plus sûr, c'est-à-dire après la stabilisation des déchets.

Face à la pollution aux métaux lourds, le règlement mercure est l'exemple d'une Europe efficace qui protège. Je souhaite que l'Union défende ces objectifs ambitieux avec force lors de la conférence de la Convention internationale de Minamata en septembre. »